

## - Procès-Verbal -

# Comité Syndical du Parc Naturel Régional de la Guyane - 27 janvier 2023 -

Lieu: Salle de réunion du PNRG

**Heure**: 10H10

## Étaient Présents :

• Membres:

- M. Jean-Paul FEREIRA: Président

M. Patrick COSSET : 4ème Vice-Président
 M Stéfano KANA : 3ème Vice-Président

M. Randolph JADFARD : Délégué
 M. Charles GONCALVES ARNAUD : Délégué

• Invités:

M. Frédéric BLANCHARD
 M. César DELNATE
 Directeur Biodiversité et APA CTG
 Directeur Service PEB de la DGTM

Personnel

- M. Pascal GIFFARD: Directeur Adjoint

- Mme RIBERE-MAGEN Kétura : Assistante de Direction – Resp R.H

## **Etaient Absents excusés :**

• Membres:

- Mme Violaine MACHICHI-PROST : 1<sup>er</sup> Vice-Présidente
 - M. Jean-Claude LABRADOR : 2<sup>ème</sup> Vice-Président

- Mme Dominique BERTONI : Déléguée
 - M. Louis Jérôme LEBA : Délégué
 - M. Grégory IREMEPO : Délégué

## **Etaient Absents:**

• Membres:

M. Jean-Philippe CHAMBRIER:
M. François RINGUET:
Mediégué
Membre
M. Maurice JUNIEL:
Membre
Délégué
Membre
Délégué
Délégué

• Invités :

- M. Richard TABLON: Payeur Territorial

- M. Xavier DELAHOUSSE Adjoint Service PEB de la DGTM

- Personnel
- Mme Monique ELFORT :

Directrice Adjointe

L'ordre du jour est le suivant :

- I. Approbation du Procès-verbal du CS 10/11/2022
- II. Rapports

## Pole Moyens Généraux

SMPNRG/PMG/001

Clôture du Budget Annexe de la RNKR

Le Président accueille les élus. Il est procédé à l'appel, le comité syndical se tient en seconde séance sans quorum et peut valablement se tenir.

## I. Approbation du Procès-verbal du CS 10/11/2022

Les élus sont invités à se prononcer. Il n'y a pas d'observations, il est procédé

Votants :

au vote.

Pour :4 Contre : 0 Abstention : 0

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des élus présents.

## II. Rapports

# 1/ Clôture du Budget Annexe de la RNKR Rapport présenté par le Président

Le Président rappelle le contexte ; le transfert de la RNKR étant effectif et le PNRG n'étant plus gestionnaire, il convient de clôturer le budget annexe y afférant pour le respect du parallélisme des formes. Ce budget ayant été constitué par délibération le 03/09/2014.

A la suite du Comité syndical du 11 Janvier 2023, une séance de travail s'est tenue avec le Monsieur TABLON, M. DELAHOUSSE et les élus. Durant cette réunion, les comptes de gestion de la RNKR ont été présentés et les conditions suivantes ont été arrêtées pour la clôture :

- Le versement du solde de la dotation 2022,
- L'établissement d'une convention tripartite (DTGM, PNRG, CENG) pour formaliser le reversement du reliquat 2022 du budget de la RNKR,
- M. FEREIRA propose aux élus d'acter le principe avec les conditions arrêtées.

Les élus sont invités à se prononcer Il n'y a pas d'observations. Il est procédé au vote

## Votants:

Pour: 8 Contre: 0 Abstention: 0

Le Comité syndical décide de dissoudre le Budget Annexe de la RNKR au 31 décembre 2022, valide la balance du budget annexe de la RNKR au 31/12/2022 à condition du :

- Versement du solde de la dotation 2022
- L'établissement d'une convention tripartite (DTGM, PNRG, CENG) pour formaliser le reversement du reliquat 2022 du budget de la RNKR.

## III. Questions diverses

# • Participation du PNRG au salon International de l'Agriculture

Le PNRG y animera un stand avec la participation de trois producteurs, deux agents et d'un élu. L'élu retenu suite à sa candidature est M. LEBA. L'objectif est la valorisation des produits locaux et marque Parc.

**APPROUVE AU COMITE SYNDICAL DU 17/02/2023**